

Vos questions / nos réponses

Canabis

Par [Profil supprimé](#) Postée le 12/03/2019 09:16

Bonjour.

Mon conjoint à une addiction au canabis.

Depuis environ 10ans.

Il lui est impossible d'arrêter tout seul.

Que puis-je faire?

Il est prêt à essayer d'arrêter mais je pense que de l'aide extérieur sera primordiale.

Mise en ligne le 14/03/2019

Bonjour,

Il est effectivement difficile d'aider une personne qui ne parvient pas à mettre un terme à sa consommation et nous comprenons votre embarras dans la situation.

A la question précise "que puis-je faire", nous serions tentés de vous répondre que votre conjoint est probablement le mieux placé pour y répondre en fonction de ses besoins et de ses attentes vis-à-vis de vous. Ce qu'attend l'usager de son conjoint varie bien sûr d'une personne à l'autre et cela peut aller du souhait de ne plus parler du sujet à un réel soutien au quotidien.

Par ailleurs, une dépendance n'est pas le fruit du hasard et elle vient souvent en réponse à des états émotionnels envahissants au regard de la vie sociale, professionnelle, affective ou encore familiale de l'usager. Savoir quelle place occupe le produit dans la vie de votre mari, on peut penser qu'il est le seul à la connaître.

S'il est important de savoir qu'il est possible d'arrêter seul le cannabis (voir lien ci-dessous), il est également possible comme vous l'évoquez de pouvoir bénéficier d'un accompagnement thérapeutique par un professionnel spécialisé sur la question de la dépendance. Il est essentiel de s'y préparer et d'anticiper les éventuels effets liés au sevrage (voir fiche cannabis ci-jointe, rubrique dépendance)

Pour cela, il existe des Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), les consultations y sont individuelles, confidentielles et gratuites. Elles sont destinées aux usagers qui souhaitent arrêter ou mieux gérer leur consommation mais également à l'entourage dans un besoin de soutien.

Nous vous joignons deux liens ci-dessous.

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter au 0800 23 13 13 de 8h à 2h (appel anonyme et gratuit) ou par chat de 14h à minuit via notre site.

Avec tous nos encouragements pour vos démarches,

Bien cordialement

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CSAPA Solea

**2, place Payot
25000 BESANCON**

Tél : 03 81 83 03 32

Site web : www.addsea.fr

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 16h, hormis le mardi ouverture jusqu'à 13h30

Accueil du public : Lundi et mercredi de 9h à 17h, mardi de 9h à 13h30 (fermé l'après midi), jeudi de 9h à 18h, vendredi de 9h à 16h

Consultat° jeunes consommateurs : Centre Soleabis, au 3 rue Victor Sellier à Besançon

Substitution : Délivrance de Méthadone à des horaires spécifiques : lundi, mercredi et vendredi de 9h à 16h, le mardi de 9h à 13h30 et le jeudi de 9h à 17h30

[Voir la fiche détaillée](#)

Centre d'Addictologie Briand

**23 avenue Georges Pompidou
39100 DOLE**

Tél : 03 84 82 83 85

Site web : urlr.me/zGReeJ

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Substitution : Centre de délivrance de méthadone: du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

Consultat° jeunes consommateurs : Sur place : mercredi de 13h30 à 17h de préférence sur rendez-vous. Possibilité de rendez-vous d'autres jours, sur demande. Permanence Jeunes consommateurs à la Maison des Adolescents de Dole, le 1er mercredi du mois, assurée par une infirmière

[Voir la fiche détaillée](#)

En savoir plus :

- [Fiche sur le cannabis](#)
- [Est-il possible d'arrêter seul le cannabis ?](#)
- [Comment aider un proche ?](#)